

CR DE LA REUNION DU 10 NOVEMBRE 2016 DU GT TELETRAVAIL

Comme l'avait demandé FO en CT DGAC, les travaux du GT ont été recentrés sur la finalisation des documents devant permettre un démarrage du télétravail à la DGAC au 1er trimestre 2017.

Le SNICAC a présenté les résultats de son sondage auprès des IEEAC et Attachés. Il y a une forte attente des cadres pour le télétravail à domicile (80% des personnes ayant répondu sont volontaires pour télétravailler 1/2 à 1 journée par semaine).

Cette attente est partagée par tous les agents travaillant à horaires de bureau.

Les points suivants ont été abordés :

1) Décision DGAC sur le télétravail :

Le GT a finalisé le projet de décision qui cadrera les conditions de mise en œuvre du télétravail à la DGAC.

Cette décision sera présentée en CT DGAC en janvier et s'appliquera dans la foulée.

En annexe à cette décision figureront des modèles de documents : formulaire de demande, décision individuelle d'autorisation de télétravail,...

2) Formation :

Des formations seront proposées aux télétravailleurs et aux managers encadrant les télétravailleurs.

Elles seront mises en place progressivement en fonction des besoins.

3) Equipements :

Les équipements fournis par l'administration au télétravailleur seront :

- un ordinateur portable,
- un téléphone portable avec un abonnement "voix".

La connexion Internet sera à la charge du télétravailleur.

4) Applications accessibles :

Les applications accessibles au démarrage du télétravail seront :

- Amélia (messagerie)
- Bravo Victor (portail DGAC)

Des accès à d'autres applications via VPN pourront également être autorisés au coup par coup.

La question de l'accès aux serveurs de fichiers va également être regardée par le SSIM.

5) Calendrier de mise en œuvre :

Le télétravail va être mis en œuvre à compter du 1er trimestre 2017 dans tous les services.

Une période de quelques semaines sera ouverte pour le recueil des demandes des agents. Ces demandes seront ensuite examinées par les services.

Le SG va demander aux services de faire un premier recensement des demandes de télétravail d'ici à mi-janvier.

SG/SDP2 sera le service référent au plan national pour le télétravail.

Un comité de suivi du télétravail avec toutes les OS sera mis en place. Il fera un bilan au CT DGAC une fois par an.

**La volonté de mettre en place rapidement le télétravail est désormais affichée.
A partir de début 2017, la possibilité de télétravailler à domicile
va enfin se concrétiser à la DGAC.**

Vos représentants : Olivier RICHARD et Jean-Marc BITTOUN (SNICAC-FO) ; Dominique THOMAS (SNPACM-FO) ; Jérôme CAFFIN (SNNA-FO)

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO ! <http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/>